

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°21
snuep.orleans-tours@tele2.fr ☎ 02.38.37.04.20
www.orleans-tours.snuep.com

1 AN DE « RÉFORMES » QUEL BILAN ?

ÉDITO

En 2007 la croissance a dépassé les prévisions les plus optimistes et le pouvoir d'achat moyen a progressé de plus de 3% se félicite Mme Lagarde, Ministre de l'économie, qui déclare : « *cela prouve que nos réformes sont bonnes et qu'il faut les poursuivre* ».

En fait le taux de croissance est surtout dû aux bons résultats du 1^{er} semestre 2007 ; le gouvernement actuel (et ses réformes) n'y est donc pour rien !

Quant au pouvoir d'achat, peu de français ont dû sentir son augmentation. Les enseignants ne l'ont certainement pas perçue, tout comme de nombreux travailleurs modestes et petits retraités obligés pour se nourrir de faire les poubelles des grandes surfaces : vive la croissance !

Entre les annonces et la réalité, la marge est bien grande.

Prenons la réforme des retraites, *il n'y a pas d'autres solutions que de travailler plus longtemps* (pour certainement toucher une pension plus faible) comme d'ailleurs tous nos voisins européens, serinent les médias encouragés par le Medef.

Quand nous diront-ils que d'autres solutions existent : appliquer le même taux de cotisation aux revenus financiers qu'aux salaires rapporterait 20 milliards d'euros par an alors que le déficit 2007 de la branche vieillesse est de 5 milliards d'euros !

La réforme de la formation professionnelle avec la généralisation des bacs pro 3 ans et le développement des lycées des métiers permettra une modernisation et une revalorisation de la voie professionnelle, nous dit-on.

En terme de revalorisation, c'est la récupération de 25% de postes d'enseignants, la casse des diplômes nationaux, l'entrée massive de l'apprentissage avec transformation de postes de PLP en postes gagés et au final des conditions d'études de plus en plus dures pour les élèves les plus en difficulté qui s'annoncent. Peut-être est-ce cela la modernité !

Le gouvernement veut même rénover le dialogue social dans la fonction publique. Pour cela, il prévoit de réviser le rôle des commissions paritaires aux seules décisions d'avancement, disciplinaires et aux licenciements. Mutations et titularisations échapperaient à tout contrôle des élus paritaires (signez la pétition sur le site du SNUEP).

Nous refusons ces parodies de réformes et nous nous félicitons des réussites des mouvements sociaux des 15, 18 (à l'appel de la FSU), 22 et 24 mai derniers.

Continuons à nous mobiliser de plus en plus fortement, c'est le seul message que peut comprendre ce gouvernement

Pour la défense de l'enseignement professionnel public, laïc et de ses personnels, rejoignez-nous !

SNUEP

FSU. infos Orléans

N° 66. avril 2008 SUP n°1



Déposé le 03/06/08 ORLEANS .C.T.

Mensuel - imprimé par nos soins
Com Par Presse 0307S05437
Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : Bac pro 3 ans

Page 3 : Bac pro 3 ans (fin)

Page 4 : En bref :
Contractuel, mérite, mixité, laïcité, CCF, RGPP

Page 5 : Autorisation de prélèvement

Page 6 : Bulletin de pré-syndicalisation 2008-2009

RÉSISTONS

**Se battre ne donne pas toujours la victoire,
ne pas se battre assure la défaite.**

BAC PRO 3 ANS ?

LE SEUL SYNDICAT SPÉCIFIQUE
DES PLP

Suite à l'annonce de généralisation du bac pro 3 ans, le Ministre de l'Éducation Nationale avait proposé aux organisations syndicales de signer un protocole de discussion qui réaffirmerait la généralisation du bac pro 3 ans à la rentrée 2009. 4 organisations syndicales d'enseignants ont signé ce protocole de discussion : le Snetaa-EIL, le SE-Unsa, le Snalc-CSEN et le Sgen-CFDT et 4 ont refusé :

l'Unsen-CGT, FO, le Snuep-FSU et Sud-éducation.

Nous n'avons pas signé ce protocole car nous sommes opposés à la généralisation du bac pro 3 ans et à la suppression des BEP. Sous couvert de modernisation et de valorisation de la voie professionnelle, c'est en fait 25% de suppressions de postes et encore plus de difficultés pour les élèves les plus fragiles que l'on obtiendra.

Certains syndicats signataires sont prêts à tout pour exister, le SNUEP-FSU n'est pas pour un syndicalisme d'accompagnement.

Quels résultats ?

Le 30 avril dernier, le relevé de conclusion est paru.

Il a été "acté" par tous les participants à l'exception du Snalc-CSEN. Ce relevé entretient un flou artistique sur les moyens qui seront mis en œuvre. Il ne répond toujours pas aux problèmes des nouveaux référentiels ni aux modalités de certification au niveau V (on ne parle plus du BEP) au cours de la formation en 3 ans. La rentrée 2008 risque d'être aussi floue que le relevé de conclusion puisque rien n'a été mis en place pour l'orientation, les parents n'ont pas été clairement informés, pas plus que les professeurs principaux de 3^{ème}.

Raccourcir la durée de formation ne va pas résoudre le problème des sorties prématurées. Le seul objectif est bel et bien de réduire le nombre d'enseignants.

Et après ?

On soumettra un protocole d'accord (projet ci-contre) aux organisations syndicales signataires.

Le Sgen-CFDT trouve ce texte insuffisant et réserve sa réponse, le Snalc-CSEN ne signera pas, le SE-Unsa (enseignants) non plus alors que le SNPDEN-Unsa (personnels de direction) le signe (Quelle cohérence !), le I&D-Faen (personnels de direction) le signe tout comme le Snetaa-EIL !

Pour l'instant un seul syndicat enseignant a signé cet accord sous prétexte que le BEP sera conservé, ce qui est faux : quand un diplôme n'est plus préparé spécifiquement mais intégré à un autre cursus de formation, sa fin est proche. Ce syndicat se félicite également de l'implantation des BTS en LP. Alors que la réforme du lycée général et technologique va bientôt être étudiée, il y a fort à parier que le Bac Pro 3 ans et le transfert des BTS signera la mort de l'enseignement technologique dont les enseignants se retrouveront en LP pour intervenir, notamment, en BTS. Laisser penser aux PLP qu'ils enseigneront en BTS, n'est-ce pas les tromper !

De plus le parcours CAP au BTS correspond à la structure du lycée des métiers avec comme conséquence l'augmentation de l'apprentissage que ce même syndicat dit combattre.

L'approche des élections professionnelles peut parfois troubler les esprits !

BAC PRO 3 ANS ET APPRENTISSAGE

Les acteurs de l'apprentissage n'ont pas participé au protocole de discussions sur la rénovation de la voie professionnelle lancé par le ministère de l'Éducation nationale le 18 décembre 2007.

Le 24 avril dernier, Didier Guinaudie, secrétaire général de la Fnadir (Fédération nationale des associations régionales de directeurs de CFA), déclarait que *"les entreprises qui emploient traditionnellement des apprentis préparant un Bac Professionnel seront très certainement frileuses face au manque de maturité des mineurs sortant du collège"* et qu'elles hésiteront avant de lui proposer un contrat de trois ans. *"Il est possible qu'elles fassent l'impasse sur le bac pro en trois ans et qu'elles décident de ne plus recruter que des apprentis préparant un BTS"*.

On comprend bien les réticences des employeurs d'apprentis puisque la rémunération de ces derniers dépend de leur âge mais aussi de la durée de la formation (la 3^{ème} année étant la mieux payée).

Le ministre pour sauver sa réforme est prêt à assouplir le système et discute sur la possibilité qu'auraient les employeurs d'apprentis de faire signer deux contrats pour un Bac Pro 3 ans : le premier d'un an, puis un deuxième de 2 ans.

De qui se moque-t-on ?

Les régions quant à elles craignent une fuite des élèves "laissés sur le côté" par la réforme du Bac Pro en trois ans, et qui pourraient venir gonfler les effectifs de l'apprentissage.

BAC PRO 3 ANS ?



PROTOCOLE D'ACCORD ET ANALYSE DU SNUEP:

En supprimant des dizaines d'heures de cours !
Quelle valeur aura le BEP ?
Le Bac Pro sera également dévalorisé.

"La valorisation de la voie professionnelle, qui scolarise un tiers des lycéens français, passe par une rénovation sans précédent et une nouvelle étape de réorganisation.

Le nombre important des sorties sans qualification du système scolaire, les conditions d'insertion des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V, le taux d'accès limité aux diplômes professionnels de niveau IV, l'augmentation du niveau général de qualification nécessaire à l'insertion professionnelle ainsi que le constat que de plus en plus de jeunes titulaires d'un niveau IV poursuivent des études supérieures ont amené le ministre de l'Éducation nationale à proposer une réforme de la voie professionnelle.

Des réunions tenues à la suite de la signature du protocole de discussion le 18 décembre 2007 entre le ministre de l'Éducation nationale et 5 organisations syndicales (Snetaa-EIL, Sgen-CFDT, SE-Unsa, SNPEN-Unsa, I&D-Faen) ont conduit à la rédaction d'un relevé de conclusions, annexé à ce protocole d'accord.

Suite au relevé de conclusions, le ministre et les organisations signataires actent les principes d'évolution de la voie professionnelle autour de trois objectifs :

- **revaloriser la voie professionnelle** pour assurer au moins une formation de niveau V à tous les jeunes et augmenter le niveau général des qualifications: valoriser la voie professionnelle en tant que **parcours du CAP au BTS**; assurer à tous les jeunes la préparation d'un diplôme de niveau V (BEP et CAP); créer un cycle de référence de baccalauréat professionnel en trois ans; individualiser les parcours; **développer les passerelles entre les formations de niveau V et IV et entre les voies professionnelle, générale et technologique**; garantir dans chaque bassin de formation la possibilité d'une préparation d'un diplôme de niveau V correspondant aux champs professionnels des baccalauréats professionnels qui y sont enseignés;
- valoriser la voie professionnelle **en rénovant l'orientation: permettre l'élaboration progressive du projet de formation et d'orientation dès le collège** en instituant des parcours de découverte des métiers dès la classe de cinquième;
- accompagner les personnels dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle.

Au niveau national, la rénovation s'organisera à partir des bases suivantes :

- 1- Définition des modalités pédagogiques de mise en œuvre des baccalauréats professionnels en trois ans, et notamment celles relatives à la **prise en compte du rythme d'apprentissage des élèves (conditions d'organisation des modules de remédiation, tutorat, aide individualisée)**.
- 2- **Définition des horaires de référence correspondant aux enseignements prévus dans les référentiels des diplômes**, au projet pédagogique des établissements et aux moyens organisationnels des équipes enseignantes.
- 3- **Définition des modalités de certification** (et notamment celles relatives au contrôle en cours de formation et aux épreuves terminales).
- 4- **Définition des modalités d'exercice des fonctions des PLP** et de reconnaissance de leurs missions qui devront permettre: d'instituer une indemnité spécifique d'enseignement en terminale professionnelle, de reconnaître le suivi du CCF, la mise en cohérence des indemnités de professeur principal, d'exercer dans l'enseignement supérieur. Les modalités précédemment définies serviront de base à la réflexion sur le métier d'enseignant. Dans ce cadre notamment, un groupe de travail réfléchira aux conditions de carrière, notamment en lien avec l'enseignement supérieur.

En outre, **les signataires de ce protocole d'accord s'engagent à participer à un groupe de suivi dont la configuration sera déclinée en académies.**"

Pour combien de temps ?
La réforme des lycées est en préparation.
Que deviendront la voie technologique et ses enseignants ?

Orientation de plus en plus précoce.
Retour en arrière !

Aux enseignants donc de palier la suppression d'une année de formation

Toujours rien pour la rentrée 2008, aux enseignants d'assumer la réforme du ministre

Du CAP au BTS, c'est le lycée des métiers avec en prime l'apprentissage qui remplacera des postes de PLP par des postes gagés

Bonne occasion de revoir le statut des PLP par la même occasion.
Polyvalence, annualisation de services...

Comment peut-on signer un tel accord ?



Ceux qui acceptent la généralisation en 2009 seront consultés, les autres exclus :
Vive le dialogue social !

EN BREF

Contractuel, un bel avenir dans l'Éducation Nationale ?

Au mois de décembre prochain auront lieu les élections professionnelles et les personnels de l'Éducation Nationale vont choisir leurs représentants. Une nouveauté cette année, les personnels non titulaires pourront également voter. Cela laisse à penser que cette catégorie de personnel n'est pas prête de se résorber et qu'au contraire, l'administration fera de plus en plus appel à des contractuels, moins bien payés, plus dociles de par leur situation et plus facile à remplacer ou à déplacer.

Ils auront donc des représentants aux commissions paritaires mais seulement pour traiter des licenciements ou des sanctions, ...pas de parité pour les questions d'affectation ou de promotion !!!.

Le SNUEP réaffirme sa demande d'une titularisation des non-titulaires, dénonce la réduction drastique du nombre de postes aux concours et demande la mise en place d'un plan pluriannuel de titularisation par des concours adaptés avec des mesures d'accompagnement (décharges horaires, congés de formation, tutorat, ...) leur permettant de préparer les concours.

Vous avez dit mérite !

Avec la réforme de l'état, le gouvernement clame haut et fort qu'il faut noter les fonctionnaires au mérite. Cela se faisait déjà dans l'Éducation Nationale puisque des collègues pouvaient se voir attribuer par leur inspecteur ou chef d'établissement une note supérieure à la fourchette de leur échelon sous réserve qu'elle soit dûment étayée par un rapport.

Au mois de mai, notre Recteur a demandé aux chefs d'établissements de revoir à la baisse les notes administratives des collègues qui dépassaient la fourchette. Cette note a une influence sur l'évolution de carrière des enseignants. **La rémunération au mérite ne semble pas d'actualité !**

Mixité menacée ?

La mixité scolaire vient d'essuyer un mauvais coup.

Le gouvernement a fait inscrire dans la loi l'autorisation d'avoir des enseignements séparés filles et garçons à l'école. Ce qui n'était jusqu'ici qu'une simple possibilité prend ainsi valeur légale. Après l'apprentissage à 14 ans bien vite relancé sous le nom de DIMA*, on est en train d'assister à un nouveau retour en arrière.

Le gouvernement a ouvert une « boîte de Pandore » qui risque de remettre en cause la mixité et même la laïcité du système éducatif français. Il faut s'attendre à des demandes de cours séparés, par exemple en éducation physique, par les communautés religieuses intégristes. A quand les cours de math séparés parce que les garçons sont déconcentrés par les filles ? A quand les cours de couture ou de cuisine pour les filles et de mécanique pour les garçons ?

Nostalgie, nostalgie, ... quand tu nous tiens !!!!!

* Dispositif d'Initiation aux Métiers par Alternance

Laïcité positive ?

Le 14 mars dernier, très discrètement, un décret a abrogé l'article de loi qui permettait à l'Éducation Nationale de contrôler les matières enseignées et les durées des enseignements religieux des établissements privés sous contrat. Les écoles privées peuvent dorénavant dispenser quand et pendant le temps qu'elles veulent l'éducation religieuse, y compris à la place de l'enseignement scolaire.

Le tout sur fond public !

CCF

En cette fin d'année scolaire, le CCF est de rigueur.

Les enseignants préparent les sujets, les rédigent, les font valider par un professionnel, font passer l'épreuve à leurs propres élèves et les notent : c'est ainsi qu'un diplôme perd son caractère national !!! Les enseignants sont aussi chargés des travaux de secrétariat afférents à tout examen : c'est aussi ainsi qu'on supprime des postes administratifs dans les services des examens et concours. On leur demande aussi de procéder à la convocation des élèves et à la recherche des professionnels membres du jury.

Au dire de certains inspecteurs, le CCF est une excellente chose puisqu'il permet des conditions optimales pour les élèves : moins de stress et un contrôle qui porte exclusivement sur les parties du programme étudiées pendant la formation (dont la durée diminue en raison des fameuses PFMP, périodes de formation en milieu professionnel). Quant aux heures supplémentaires effectuées par les enseignants pour le CCF, non mais des fois, faudrait peut-être aussi qu'on vous les paye !!!!

Travaillez plus pour gagner pareil, voilà la bonne formule !!!

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) en une phrase :

« La réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnels, moins d'État sur son territoire ».

François Fillon, premier ministre